

Cas de rage sur une chauve-souris dans le canton de Neuchâtel

Le 28 juillet 2017, un citoyen neuchâtelois a recueilli sur un trottoir une chauve-souris faible et désorientée. À la tombée de la nuit, lorsqu'il a voulu relâcher l'animal dans la nature, celui-ci n'a pas pu s'envoler, l'a mordu au doigt, et est mort peu après. Les analyses effectuées le 2 août 2017 au centre suisse de la rage à Berne ont révélé que la chauve-souris était positive au virus de la rage. Prise en charge par les urgences de l'Hôpital neuchâtelois, la personne a reçu le traitement visant à empêcher le développement du virus.

Il est important de rappeler qu'il ne faut jamais toucher un animal sauvage qui présente un comportement anormal, qui semble malade ou blessé. La règle de base est d'appeler le garde-faune qui prendra en charge la situation.

En cas de morsure par une chauve-souris, il faut systématiquement prendre contact avec son médecin traitant qui engagera les mesures de prophylaxie nécessaires.

La rage des chauves-souris est présente en Europe depuis des décennies par cas sporadiques. L'espèce « Séroline commune » est primordialement concernée. Elle n'est que rarement vue dans des environnements d'habitation. Aucun cas de rage n'a été détecté en Suisse jusqu'à présent chez la chauve-souris « Pipistrelle commune », qui est occasionnellement rencontrée dans nos villages et villes. Ce qui est bon à savoir, c'est que la rage des chauves-souris est entièrement distincte de la rage terrestre, auprès des renards par exemple, dont la Suisse reste non concernée.

En conclusion, cette découverte ne modifie pas notablement l'appréciation que la Suisse reste un pays très sûr en regard des risques de rage et que la population n'est pas menacée.

Pour de plus amples renseignements :

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Claude-François Robert, médecin cantonal au service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 52 25.

Neuchâtel, le 7 août 2017